



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve
Institut agricole de l'Etat de Fribourg IAG
Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg LIG

Nouveautés phytosanitaires en grandes cultures pour 2020

Nouveaux produits
Nouveautés de l'OFAG

Séances d'informations phytosanitaires, **février 2020**

Contenu

1. Nouveaux produits pour 2020
2. Interdictions de produits
3. Plan d'action national Produits phytosanitaires
4. PA22+ dans le domaine des produits phytosanitaires
5. Nouveau droit sur la santé des végétaux pour les organismes de quarantaine (OSaVé)

Nouveaux produits phytosanitaires en grandes cultures pour 2020

Principales nouveautés:

	<i>Herbicides</i>	<i>Fongicides</i>	<i>Insecticides</i>	<i>Régulateurs</i>
Céréales	<ul style="list-style-type: none">• Othello Star (Bayer)• Constar (Stähler)		Gazelle 120 FL (Stähler)	
Betterave	Metafol Super (Bayer) = Oblix MT (L+G)			
Pomme de terre			Attracap (Omya)	
Maïs				
Colza				
Autres cultures				

MESOSULFURON 45 g/kg + IODOSULFURON 45 g/kg + THIENCARBAZONE 37.5 g/kg

Utilisation : Blé, blé dur, épeautre, triticale (pas homologué sur seigle)

- **Très large spectre** contre graminées et dicotylédones
- Successeur de Othello ; ajout de la thiencarbazone, matière active du produit Adengo (maïs) en lieu et place du DFF → efficacité renforcée sur ray-grass, agrostide et chiendent.
- Différences par rapport à Othello: absence de diflufénican (DFF) et formulation WG au lieu de OD → **moins agressif** (applicable aussi sur épeautre).
- Application seulement au printemps, idéalement au stade plein tallage, pour une solution **tout en un passage** (« one pass »)
- Contre les bromes, meilleure efficacité en splitting (2 x 0.1 kg/ha en 7 jours)

METSULFURON (5 g/l) + THIFENSULFURON (30 g/l) + FLUROXYPPYR (135 g/l)

Utilisation :

Blé, orge, seigle, triticale, avoine

- Large spectre contre **dicotylédones** dont gaillet, rumex et chardon (si levé). Pas efficace contre véroniques et graminées
- Correspond à Concert SX + Starane 180, dans une nouvelle formulation liquide (OD)
→ absorption plus rapide dans les feuilles
- Si forte pression de graminées et véroniques, ajouter Talis + Gondor (si graminées)
- Ne pas appliquer à des températures <10° C → pas recommandé de l'appliquer dans l'orge, car effet raccourisseur si orge >CD 30 (épi 1 cm)

Metafol Super (Bayer) / Oblix MT (L+G)

Betteraves
herbicides

MÉTAMITRON (350 G/L) + ETHOFUMÉSATE (150 G/L)

<i>Utilisation :</i>	Betterave sucrière et fourragère
<i>Spectre d'efficacité :</i>	Bonne efficacité contre les pensées, véroniques, amarantes, mercuriales, chénopodes, etc.
<i>Stade d'application :</i>	
<i>Dose :</i>	3 traitements fractionnés au maximum, à raison de max. 2l/ha par split. Quantité totale autorisée : 6 l par ha et par année.
<i>Miscibilité avec :</i>	En principe miscible avec les herbicides combinés standards. Consulter le service technique pour l'ajonction de Debut, Dual Gold, Spectrum ou Venzar. Miscibilité avec Conviso One encore à préciser. Ne pas ajouter d'insecticides ni d'engrais foliaires

- Nouvelle combinaison de substances actives. Premières préparations commerciales avec le mélange métamitrone et éthofumésate. A combiner avec d'autres herbicides pour compléter le spectre d'efficacité.
- Appliquer seulement sur plantes sèches, jusqu'à une température maximale de 22° C

Metharizium brunneum ($1.6 * 10^{10}$ spores /kg) = champignon entomopathogène
+ agent attractif (appât) (CO_2) dans des granulés

Utilisation: contre le ver fil de fer, parcelles à niveau d'infestation faible à moyen

- Dosage: 30 kg / ha
- Application: au moment de la plantation au moyen d'un épandeur à granulés, directement au fond du sillon ouvert (= Ephosin)
- Emballage: sacs de 15 kg
- Conservation: 4 semaines à température ambiante, plusieurs mois à 4 ° C
- Prix de vente: CHF 19.60 par kg → **env. Fr. 600.-/ha !**
- Autorisation tardive octroyée le 3 février 2020, pour max. 1000 ha
- Organisme vivant (champignon) → la production doit être planifiée, disponibilité en quantité limitée dès avril 2020. **Commandes jusqu'à fin février 2020.**
- Plus d'infos à venir de la part d'Omya dans le courant de la semaine.

Attracap (Omya)

Metharizium brunneum ($1.6 * 10^{10}$ spores /kg)

PdT – insecticide biologique

Mode d'action

- Champignon du sol, présent dans le monde entier, largement utilisé en lutte biologique
- Le processus de production de l'agent attractif (CO_2) et la germination des spores du champignon à l'intérieur des capsules commencent dès que les granulés absorbent l'humidité du sol.
- Les vers fil de fer attirés sont infectés lors de leur contact avec les capsules ATTRACAP® et ils dépérissent au bout de quelques jours, en fonction de la température et des conditions du sol.



Interdictions de PPh décidées et à venir

Infos actuelles sur les produits homologués et leurs conditions d'utilisation (site OFAG)

- **Index des produits phytosanitaires**
- **Liste des substances actives retirées** avec date d'entrée en vigueur. Généralement: + 1 an de délai d'écoulement des stocks; + 1 an supplémentaire de délai d'utilisation → utilisation possible pendant 2 ans
- **Liste des produits phytosanitaires retirés** avec délais d'écoulement des stocks et délais d'utilisation



The screenshot shows the homepage of the Office fédéral de l'agriculture OFAG website. The header includes the Swiss coat of arms and links for Administration fédérale, DEFR, and OFAG. The main title is "Office fédéral de l'agriculture OFAG – Index des produits phytosanitaires". A search bar and a link to "Version imprimable" are on the right. On the left, there's a sidebar with links for "Produits phytosanitaires OFAG", "Index produits phytosanitaires" (which is underlined), "Produits", "Substances actives", and "Catégories de produits". The main content area is titled "Produits" and displays the "Index des produits phytosanitaires (version: 07.02.2018)". It instructs users to choose the first letter of the product name to search. Below this is a grid of letters from A to Z.

Infos actuelles sur les produits homologués et leurs conditions d'utilisation

Fiches techniques Grandes cultures
AGRIDEA

Grandes cultures



Principales interdictions décidées

1. **Chlorothalonile**: tous les PPh qui en contiennent sont interdits d'utilisation dès le 1.01.2020, sans délai
2. **Chlorpyrifos**: tous les PPh qui en contiennent seront interdits d'utilisation à des dates différentes selon les produits:
 - > En résumé:
 - > Appâts granulés (contre tipules, etc.): Blocade, Rimi 101, Cortilan: interdits dès le 1.07.2020
 - > Insecticides en pulvérisation (contre méligrèthes): Pyrinex, Reldan 22: interdits dès le 1.07.2020
 - > Microgranulés contre ver fil de fer Ephosin: interdit dès 28.05.2021
3. **Chloridazone**: interdit dès 1.01.2020, avec délai → tous les PPh qui en contiennent sont interdits d'utilisation dès le 6.01.2022 (Pyramin DF, etc.)

Interdictions de produits phytosanitaires

Essayons d'y voir un peu plus clair

Deux procédures, principalement reprises de l'UE:

1. **Réexamen** des produits autorisés (mis en route en 2010): est-ce que les exigences sont encore valables compte tenu des nouvelles connaissances (EFSA)?
(p.ex. chlorothalonile, chlorpyrifos)
2. **Retraits** de substances actives: selon retraits dans l'UE
(raisons mentionnées dans: [EU Pesticides Database](#))
3. Autorisations échues, renouvellement pas demandé

Interdictions de PPh: procédures

1. Réexamen des produits autorisés

- Les exigences augmentent (\rightarrow risque \approx zéro)
- De **nouvelles connaissances** arrivent (surtout études EFSA, mais aussi études suisses ex.: NAWA SPEZ 2012, 15, 17, ...)

\rightarrow est-ce que les conditions d'utilisation sont encore valables?

- Oui \rightarrow aucun changement
- Non:
 - \rightarrow charges supplémentaires (SPe1, SPe2, Spe3 D/R, ...)
 - \rightarrow Retrait (ex. chlorothalonil, chlorpyrifos)
 - MAIS:** droit de recours des firmes, qualité de partie des organisations de protection de l'environnement
 - \rightarrow ordre, contre-ordre, désordre

Prochaine cible: les insecticides du groupe des **pyréthrinoïdes** (cf. EAWAG)

\rightarrow Lutte contre les altises (colza & betterave) et les charançons?

Arrêt du 25 avril 2017 dans la cause B-64/2016

Qualité de partie reconnue au WWF dans la procédure de réexamen ciblé des produits phytosanitaires

Le Tribunal administratif fédéral admet un recours de la Fondation WWF Suisse et oblige l'Office fédéral de l'agriculture à reconnaître à cette dernière conformément à sa requête la qualité de partie dans une procédure relevant du droit agricole visant à réexaminer de manière ciblée des produits phytosanitaires.

Selon LPN (art. 12)

→ **Toutes les procédures d'homologation sont momentanées suspendues**

Rappel des principales restrictions

→ sur l'étiquette du produit (phrases SPe)

- Interdictions dans les zones S de protection des eaux
- Zone tampon liée à la dérive (en m): bande non-traitée de min. 6 m le long des eaux de surface. Selon produits: 20, 50 ou 100 m; peut être réduit selon buses, ...
- Zone tampon liée au ruissellement (en points): mesures pour atteindre les points: bande enherbée, ...
- Zone tampon liée aux biotopes (en m)
- Abeilles: appliquer en dehors de la période de vol, éviter contact avec plantes en fleurs
- Limite de quantité de matière active ou du nombre d'applications sur plusieurs années

Fiches techniques AGRIDEA

18.05.3.1



Condition d'utilisation- phytosanitaire

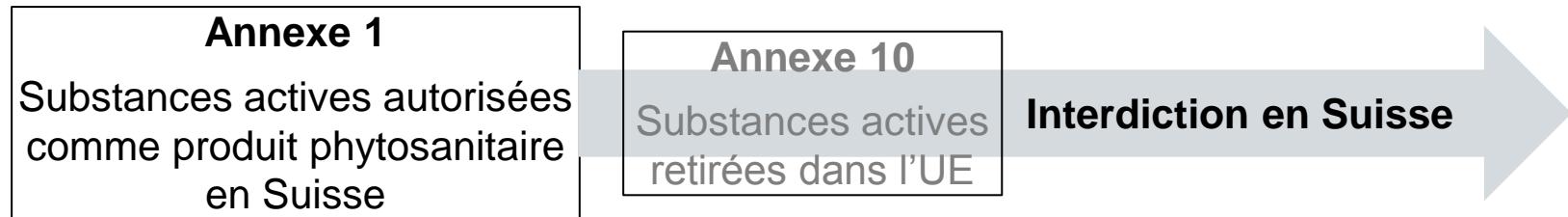
Fongicides en grandes cultures

Produit	Distance en m sans traitement			Réduction d'utilisation		
	ZNT	Ruisseaulement	Biotopes	K	Risque captages	Fréquence
Absolut		1 pt				
Amistar					1	
AmistarXtra					1	
Arkaban	20					
Astor	50	1 pt				
Aviator						
Xpro		1 pt				
Bogard		1 pt				
Capalo	20	1 pt				
Caramba	20					
Caryx		1 pt				
Cercobin		1 pt				
Comfort	20	1 pt				
Consento	20					
Difcor 250 SC		1 pt				
Etatus Era	20	1 pt				
Eleto		1 pt				
Epoque	20	4 pt				
Fandango		1 pt			3	
Fantic M WG		1 pt				
Fungifend					1	
Gladio	50	1 pt				
Ibiza SC	20	4 pt				
Infinito					1	1 FLUOPICOLIDE/3 ans
Input	20	1 pt				

Interdictions de PPh: procédures

2. Retrait de substances actives

- Substances actives retirées dans l'UE → annexe 10 OPPh
- Si pas de demande de réévaluation par l'industrie → retrait de l'annexe 1 OPPh (= interdiction d'utilisation en Suisse)
- Depuis 2005: **toutes** les substances inscrites dans l'annexe 10 OPPh ont été retirées



Principales substances actives interdites

retirées de l'annexe 1 (OPPh)

Etat au 1.01.2020

Annexe 1
Substances actives autorisées
comme produit phytosanitaire
en Suisse

Annexe 10
Substances actives
retirées dans l'UE

Interdiction

Substance active	Principaux produits concernés	Entrée en vigueur	Utilisation interdite dès
Isoproturon	Isoproturon, Arelon	01.07.2018	01.07.2020
Flupyrifluron-méthyl-sodium	Lexus, Speleo	01.01.2019	03.01.2021
Picoxystrobin	Acapela Power	01.01.2019	
Chloridazone	Pyramin	01.01.2020	
Fénamidone	Consento	01.01.2020	
Fenpropimorphe	Capalo, Opus Top	01.01.2020	06.01.2022
Quinoxyfen	Legend	01.01.2020	
Thirame (TMTD)		01.01.2020	

Annexe 10 (OPPh)

Substance active	Exemple de produits	Remarques
Bifenthrine	Talstar SC	
Carbetamide		
Carboxin		
<i>Chlorothalonile</i>		<i>Deux procédures en //</i>
Chlorprophame (CIPC)		
Clothianidine		Déjà interdite (néonic.)
Cyromazine		
Desmedipham	Betanal, etc.	
Diethofencarbe		
Dimethoate		
Diquat	Reglone	
Fluquinconazole		
Lufenuron		
Methiocarbe	Mesurol	
Methomyl		
Metosulame		
Propiconazole	Avenir Pro, Gladio	
Pymetrozine	Plenum	
Spirodiclofen		
Teflubenzuron		
Thiaméthoxame		Déjà interdite (néonic.)
Triadimenol		
Triflumizole		

Annexe 1
Substances actives autorisées
comme produit phytosanitaire
en Suisse

Annexe 10
Substances actives
retirées dans l'UE

Interdiction

état au 1.01.2020

**En cours de
retrait dans l'UE
→ Interdiction
prochaine en
Suisse (2020-21)**

Inscription à venir:

**Thiaclopride
(Biscaya)**

retrait dans l'UE:
30.04.2020

*Substance présumée toxique
pour la reproduction humaine*

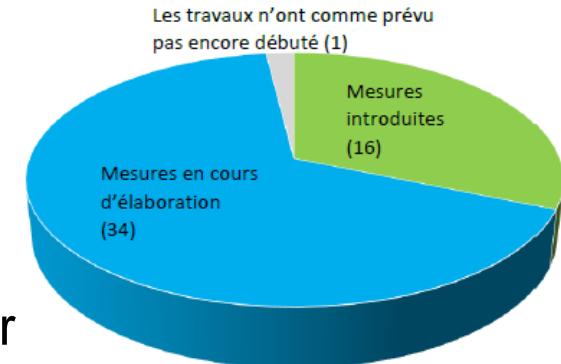
Retraits de substances actives - risques

1. Apparition de résistances: par ex. la palette de modes d'action devient très restreinte contre les méligrèthes du colza
2. Plus de solution contre les ravageurs du sol:
 - > Tipules, notamment dans le maïs ou la betterave après prairie
 - > Ver fil de fer: la dernière solution (partielle) disparaît dans la pomme de terre
 - > Nématodes: déjà une réalité
3. Plus de solution efficace contre les dégâts d'oiseaux dans le maïs
4. ...

Plan d'action national Produits phytos.

Quelques mesures concrètes

- Dès 2020: Contrôles spécifiques à la **protection des eaux** sur les exploitations agricoles . 13 points, dont 3 concernent les PPh:
 - Place de remplissage/lavage du pulvérisateur
 - Stockage des PPh
 - Remisage du pulvérisateur
- Dès 2019: CER sur terres ouvertes → réduction voire renonciation aux herbicides → **désherbage mécanique**
- 26.08.2019: liste de PPh pour l'utilisation non professionnelle
- Dès 2026? **Permis de traiter:** examen spécifique (CFC plus reconnu) et formation continue obligatoire (renouvellement tous les 5 ans)



Mise en œuvre des 51 mesures du plan d'action national

(état: août 2019)

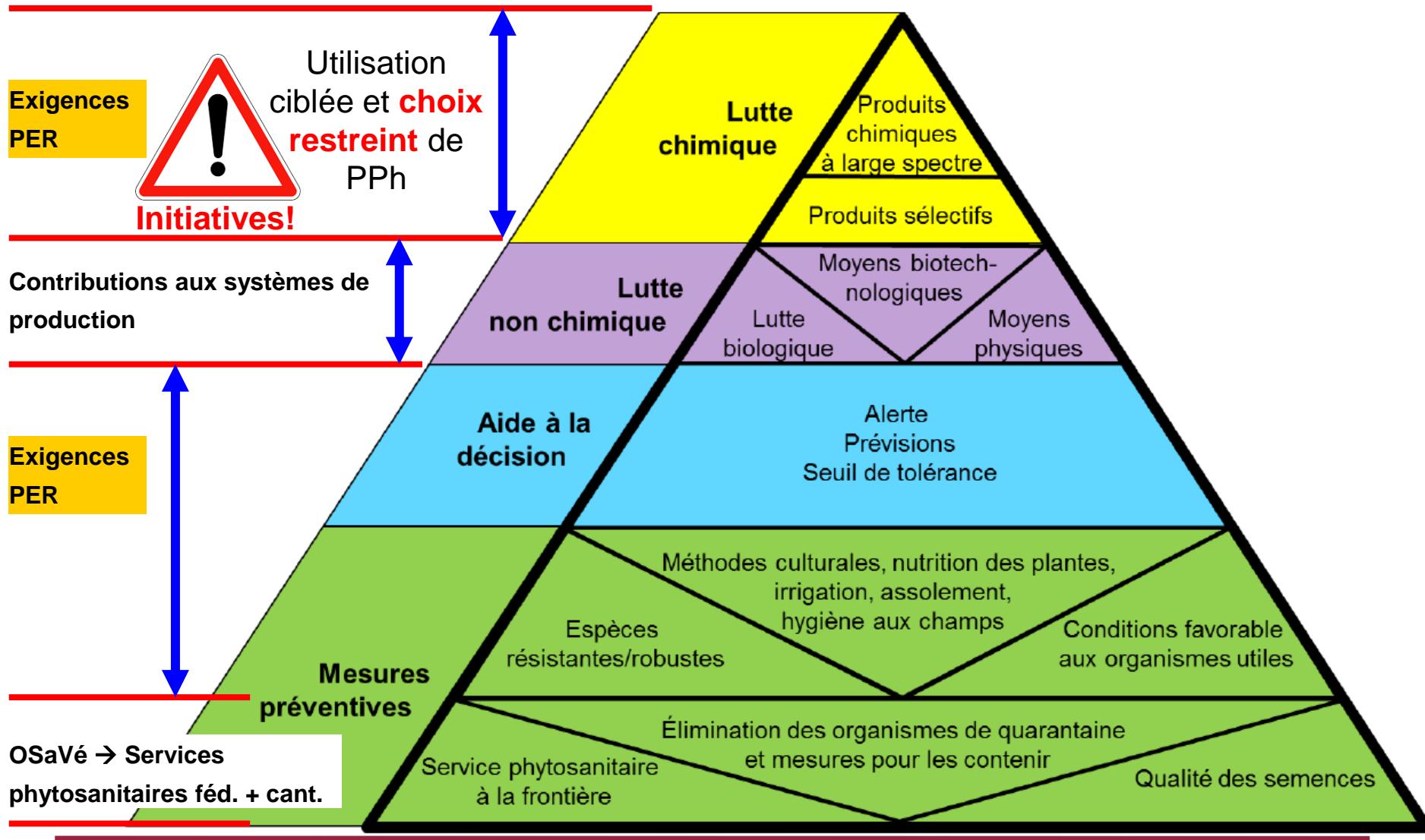
Standardisation des mesures de protection des utilisateurs

→ simplification,
meilleure
compréhension

Préparation de la bouillie			
Application de la bouillie			
L'application par tracteur avec cabine fermée et filtre à air de type 3 ou 4 (EN 15695) peut remplacer les EPI			
			Gants de protection: A usage unique ou réutilisable (nitrile ou néoprène) (symbole Erlenmeyer, norme EN 374)
			Combinaison de protection à usage unique ou réutilisable (norme EN 14605, DIN 32781, ISO 27065))
			Visière
			Couvre-chef: Capuche fermée
Travaux successifs			
			Gants en nylon ou polyester avec revêtement en nitrile ou gants à usage unique
			Habits de travail avec manches longues et pantalon
Equipement supplémentaire selon la notice d'utilisation			
			p.ex. Demi-masque ou masque complet contre les particules/poussières (P2/P3) ou contre les vapeurs/gaz (par exemple A2/P2)

Source: assortiment choisi
Landi (p.2)

PA22+ Réflexions en cours à l'OFAG (état déc. 2019)



PA22+: réponse à l'initiative «Eaux propres» dans le domaine des PPh

Paiements directs

Contributions aux systèmes de production

- Incitation au renoncement aux PPh au profit d'alternatives (p.ex. désherbage mécanique)

Exigences PER

- Restriction d'utilisation des PPh présentant un potentiel de risque particulier pour l'environnement:
 - Métabolites dans les eaux souterraines
 - Risque potentiel pour les eaux superficielles
- Réduction de 75% de la dérive et du ruissellement
- Réduction de 95% des pollutions ponctuelles (p.ex. place de lavage)

Homologation des PPh

- Pas d'effets secondaires inacceptables en cas d'application correcte
- Réexamen

Substances actives avec potentiel de risque particulier

Etat au 1.01.2020

Substance active	PPh concernés	Substance active	PPh concernés
1-methylcyclopropene (1-MCP) Aclonifène Benzovindiflupyr Bifenthrine Bixafen Bromadiolone Bromuconazole Chlorotoluron Cuivre Cyproconazole Cypredinil Difeniconazole Diflufenican Dimethoate Diquat Epoxiconazole Etofenprox Etoxazole Famoxadone Fipronil Fludioxonil Flufenacet Flumioxazin Fluopicolide Fluquinconazole Fluxapyroxad Glufosinate Haloxyfop-(R)-méthylester Imazamox	Bandur Elatus Era Talstar SC Aviator Xpro Revus Top, Magnello, Spyrale, ... Herold Flex, Othello, Mondera, ... Reglone Adexar, Bell, Capalo, Opus Top, ... Blocker Artist, Malibu, ... Infinito Adexar, Librax, Sercadis, Dagonis Gallant 535 Bolero	Isoproturon ¹⁰ Lambda-Cyhalothrin Lenacile Lufenuron Metconazole Methomyl Methoxyfenozide Metrafenone Metribuzin Metsulfuron-methyl Myclobutanile Nicosulfuron Oxyfluorfen Paclbutrazole Pendimethaline Pirimicarb Prochloraz Propiconazole Prosulfuron Quinoxifen Sulcotriione Tebuconazole Tebufenpyrad Thiabendazole Thiacloprid Triazoxide Ziram	Karate Zeon Venzar, Betanal MaxxPro Caryx, Librax Capalo Artist, Condoral SC, Sencor SC, Dancor 70 WG, ... Ally (Class, SX, Tabs), Concert SX, Express Max, ... Elumis, Hector Max, ... Toprex Pirimor Orirus Top, Prochloraz Aviator Xpro, Gladio, ... Legend Horizont, Magnello, Tilmor, ... Maxim Quattro (tmt semences) Biscaya Korit 420 FS

PA 22+: Contributions aux systèmes de production

Module Protection des plantes

- Renoncement total aux insecticides
- *Renoncement aux fongicides et insecticides après la floraison (cultures spéciales)*
- Renoncement aux herbicides
- *Parcelles avec intrants selon OBio (cultures spéciales)*

Nouveau droit sur la santé des végétaux dès le 1.01.20

Renforcement des **mesures préventives** contre des organismes nuisibles particulièrement dangereux (**organismes de quarantaine**):

- Passeport phytosanitaire = attestation de santé pour le commerce des plants et semences (p.ex. plants PDT)
- Renforcement de la surveillance du territoire (par les cantons)
- Plans d'urgence
- Importations par les touristes